

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 15

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment

9^e Assemblée générale ordinaire du 16 juin 1971 du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment

Le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment a tenu sa 9^e Assemblée générale ordinaire le 16 juin 1971, dans l'aula de l'EPF de Lausanne, sous la présidence de M. Cl. Groscurin, Berne, qui dans son allocution d'ouverture a donné un aperçu du développement du centre au cours de l'exercice écoulé.

Malgré la modestie de ses moyens, le CRB a apporté par ses publications, cette année aussi, une contribution importante à la réalisation de ses buts essentiels.

Après l'expédition des affaires courantes, l'assemblée a décerné par acclamations à M. Jean-Pierre Vouga, professeur à l'EPFL, le titre de « président fondateur », en reconnaissance de ses mérites et des services qu'il a rendu pendant de nombreuses années à la cause du Centre suisse d'études.

L'Assemblée générale s'est terminée par une conférence de M. A. Aigrot, secrétaire général du Centre scientifique et technique du bâtiment, à Paris, sur les problèmes de la recherche en matière de construction, tels qu'ils se posent en France. (Le texte en sera publié dans un prochain numéro.)

Congrès

V^e congrès international des ingénieurs

Londres, 27 septembre - 1^{er} octobre 1971

On nous prie de rappeler que le programme et les formules d'inscription du congrès international des ingénieurs de la FEANI, peuvent être obtenus au Secrétariat général de la SIA, service administratif, case postale, 8039 Zurich, tél. 051/36.15.70.

Carnet des concours

Concours de projets pour le centre scolaire de Salvan

Rapport du jury

Le jury, composé de MM. Charles Zimmermann, architecte cantonal FSAI/SIA, Collombey, André Perraudin, architecte FSAI/SIA, Sion, Alain-G. Tschumi, architecte FAS/SIA, Bienne, Jean Fiora, président de la commune de Salvan, et Ulrich Revaz, vice-président de la commune de Salvan, assisté en qualité de suppléants de MM. Fränky Claivaz et René Décaillet, conseillers communaux, Salvan, s'est réuni le 15 et le 16 juin 1971, à la maison communale de Salvan.

Il a procédé à l'examen détaillé des cinq projets présentés, selon les critères suivants :

1. Analyse fonctionnelle :
Accès et circulations
Mode de fonctionnement
— zones bruyantes et zone calme
— relations entre locaux et groupe de locaux
— liaisons horizontales et verticales
— analyse de la salle de classe.
2. Analyse urbanistique et architecturale :
Implantation et volume
Utilisation du terrain
Esthétique générale
Correction des espaces intérieurs et extérieurs.

3. Analyse économique :
Cube SIA
Système de construction
Coût
Aménagements extérieurs.

Après cet examen, le jury constate que le périmètre choisi est favorable à une bonne solution du problème, mais qu'étant donné le tissu urbain du village de Salvan, l'intégration des masses importantes présente des difficultés que la plupart des concurrents n'ont pas réussi à surmonter.

Après avoir réexaminé tous les projets, le jury établit le classement suivant :

- 1^{er} rang : projet « L'Epfelet », MM. Paul Morisod et Edouard Furrer, architectes FAS/SIA/DEV, Sion.
- 2^e rang : projet « POP », M. Raymond Métral, architecte, Martigny.
- 3^e rang : projet « Dany », M. Guy Jacquier, architecte, Champéry.
- 4^e rang : projet « Lè Toton », M. Raymond Coquoz, architecte EPFL/SIA, Martigny.
- 5^e rang : projet « Propos », MM. H. et L. Meier, architectes, Sion.

La somme mise à disposition est répartie comme suit :

- a) Chaque participant recevra une indemnité fixe de Fr. 1920.—.
- b) Le montant affecté aux prix, soit Fr. 5400.—, est réparti comme suit :
1^{er} rang ou prix : Fr. 3400.— ;
2^e rang ou prix : Fr. 2000.—.

Le jury propose à l'organisateur de confier le mandat d'exécution à l'auteur du projet ayant été classé au 1^{er} rang, tout en lui recommandant cependant d'exiger de celui-ci de tenir compte des remarques formulées.

Enfin, le jury regrette, du fait de l'abstention de trois architectes qui avaient accepté l'invitation de la commune de Salvan, que ce concours n'ait pas offert un éventail de projets plus large.

Il a cependant constaté avec satisfaction que ce concours avait abouti à un résultat positif grâce au projet classé au 1^{er} rang, projet dont le niveau est nettement au-dessus de la moyenne.

Rédacteur : F. VERMEILLE, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 5 et 6 des annonces

Informations diverses

Centrale du Châtelot

Voir photographie de la première page de couverture

Le schéma synoptique et l'un des fichiers de programmation de la centrale des Forces motrices du Châtelot, récemment automatisée. L'automatisation entreprise permet à la centrale de débiter son énergie sur le réseau franco-suisse selon un programme pouvant être modifié en tout temps, ce programme étant matérialisé sur des matrices¹ placées l'une dans la centrale elle-même, l'autre à la station supérieure du funiculaire desservant l'installation. La présence permanente du personnel d'exploitation n'est donc plus nécessaire au fonctionnement de la centrale.

Le matériel nécessaire aux fonctions d'automatisation a été fourni par la S.A. des Ateliers de Sécheron à Genève par l'intermédiaire des Ateliers des Charmilles et de la Société Suisselectra à Bâle, ingénieurs-conseils.

¹ Photo : à droite du schéma synoptique de télécommande et de télécontrôle.